



AZERBAÏDJAN: CONGRÈS DE LA CENTRALE SYNDICALE

Le IIe congrès de la Confédération des syndicats d'Azerbaïdjan (CSA) qui réunit plus d'un million et demi d'adhérents a eu lieu à Bakou les 5–6 février 2003. N'étant pas membre de la Confédération générale des syndicats (CGS), les relations entre ces deux organisations sont régies par un accord de coopération.

375 délégués qui représentaient 24 syndicats de branche et le Conseil des syndicats de la République autonome de Nakhitchévan ont participé à ses travaux.

Plusieurs invités étrangers, précisément de Belgique, Belarus, Géorgie, Kazakhstan, Macédoine, Pologne, Russie, Tunisie, Turquie, Syrie, Ukraine, Ouzbékistan et Japon ont été présents au congrès. La délégation de la CGS a été dirigée par Evguéniï Lebedev, vice-président de la Confédération.

Dans son rapport d'activité Sattar Mekhbaliev, président de la CSA a parlé du rôle de la centrale dans le processus du renforcement des

syndicats, de la réalisation du programme socio–économique, dans l'adoption de toute une série de documents normatifs visant à défendre les droits des travailleurs.

Comme exemple concret le rapporteur a cité le cas du Combinat de tabac de Bakou quand la centrale syndicale a réussi de défendre les intérêts de 700 travailleurs de cette entreprise devant les instances judiciaires. La centrale continue à mettre sur pied sa conception de l'assurance sociale et de retraite. Grâce aux efforts des syndicats on a pu créer 5 383 structures syndicales de base dans les entreprises privées dont le nombre des syndiqués s'approche aujourd'hui de 300 mille.

La centrale n'a pas abandonné son travail d'assainissement des travailleurs. Ces derniers cinq ans 82 560 travailleurs ont reçu des bons de séjour pour les maisons de repos et les sanatoriums et 9 285 enfants ont pu se reposer dans les colonies de vacances.

On est témoin de l'augmentation du salaire nominal dans le pays dont le niveau moyen est monté jusqu'à 410 000 manates (82,6

US dollars) avec le minimum vital nécessaire dans le pays de 68,5 dollars. Par rapport à l'année 1994 le salaire moyen a augmenté de 3,6 fois et la pension de retraite de 3,4 fois. Le nombre des chômeurs officiellement enregistrés au début de l'année 2003 était de 50 300, soit 1,3% de la population active. Cependant, comme les années précédentes, le nombre des femmes parmi eux reste assez élevé (57%).

Au congrès on a donné lecture à un message du président d'Azerbaïdjan Gueïdar Aliev qui a hautement apprécié l'activité des syndicats dans la défense des droits et des intérêts des travailleurs dans les nouvelles conditions économiques. Les délégués ont proposé Aliev comme candidat au poste de président de la République aux prochaines élections présidentielles prévues pour cette année. A cette occasion un message spécial adressé au président a été adopté.

Le congrès a adopté certains amendements et suppléments aux Statuts de la Confédération, a discuté et adopté deux documents de droit «Sur les contrats individuels de travail» et «Sur les accords et conventions collectives».

Sattar Mekhbaliev a été réélu unanimement président de la Confédération.

BELARUS: LE PROBLÈME DES COTISATIONS EST RÉSOLU

Le 27 janvier 2003 le président de la République de Belarus Alexandre Loukachénko a signé un décret qui

a mis fin au problème de transfert des cotisations syndicales, système «check-off», qui a fait tellement de bruit dans le temps. Selon ce décret les cotisations syndicales seront transférées aux comptes des syndicats en priorité ensemble avec le paiement des salaires.

Malgré les demandes réitérées des syndicats de base ni les fédérations de branche ni l'ancienne direction de la Fédération des syndicats de Belarus (FSB) n'ont pu résoudre ce problème à cause du conflit de longue durée avec les pouvoirs.

Auparavant les transferts des cotisations aux comptes bancaires des syndicats se faisaient avec des retards de plusieurs mois, soit ne se faisaient pas du tout ce qui a conduit à l'affaiblissement de leurs possibilités financières et d'organisation. Il est à noter que les cotisations syndicales en Belarus c'est une aide matérielle aux travailleurs, l'organisation des différentes initiatives, l'aide pour le traitement médical, l'assainissement, etc.

GÉORGIE: L'ANNIVERSAIRE DE LA CENTRALE NATIONALE

Le 18 décembre 2002 l'Union des syndicats de la Géorgie (USG) a fêté solennellement à Tbilissi son 10^{me} anniversaire.

Les dirigeants et les militants syndicaux de l'USG, les représentants des pouvoirs exécutifs, des ONG et des masse média ont pris part à la soirée consacrée à cette date solennelle.

Irakliï Tougouchi, président de l'USG, qui avait pendant toutes

ces années dirigé les syndicats et les réformes au sein de la centrale syndicale nationale, a présenté un rapport. Il a souligné que la décennie de la mise en place de l'USG et de son développement avait coïncidé avec le processus compliqué de la création de l'Etat géorgien souverain, de la formation de la société civile et des changements radicaux dans les relations sociales.

Dans ces conditions les syndicats se sont heurtés aux plusieurs obstacles, y compris les actions ouvertement hostiles des pouvoirs visant à saper les organisations des travailleurs.

Durant ces 10 ans l'USG a démontré sa viabilité, sa vision réaliste des conditions socio-économiques nouvelles dans lesquelles se sont trouvés les travailleurs et a réussi de formuler sur cette base ses buts et ses tâches adéquates. Le fait que cette soirée de fête a eu lieu dans le palais de culture des syndicats que la centrale a pu récupérer par la voie judiciaire après une longue péripétie de litiges avec les pouvoirs d'Etat a été un témoignage symbolique de la lutte fructueuse de la centrale pour ses droits.

GÉORGIE: LE COMITÉ SYNDICAL REMPORTE UNE VICTOIRE

C'est par une victoire que s'est terminée la grève de la faim d'Iraklii Petriachvili, vice-président de l'USG, président du syndicat de la compagnie multinationale «AES–Télasi» et d' Akakiï Gvalia, membre du Comité syndical de cette compagnie.

Les deux dirigeants syndicaux ont été contraints de recourir à cette mesure extraordinaire pour convaincre de leur bon droit «les partenaires sociaux».

Le comité syndical et peu après l'assemblée générale des travailleurs de l'entreprise ont avancé leurs neuf revendications à l'administration, y compris: – annulation des contrats de travail de durée déterminée auxquels on a fait passer frauduleusement les travailleurs âgés et la signature des nouveaux contrats de durée indéterminée; – réforme du système des salaires afin d'atteindre des salaires égaux pour le travail égal, ainsi que l'augmentation des salaires aux travailleurs mal payés; – institution des suppléments aux pensions de retraite des travailleurs de l'entreprise; – participation des syndicats à l'embauche des travailleurs; – création des emplois supplémentaires aux salariés libérés de leurs fonctions. Les négociations avec le patronat ont pris fin à la quatrième journée de la grève. Les parties ont signé un accord qui prévoit la réalisation des revendications avancées par le syndicat. Les accords ont été inclus dans la convention collective et en deviendront partie intégrante.

KIRGHIZSTAN: LE BILAN DE LA CONCERTATION SOCIALE

La Fédération des syndicats du Kirghizstan (FSK) a dressé le bilan de l'activité des syndicats pour l'année 2002, déclarée «L'année du développement de la concertation sociale» et organisée

sous le slogan «Concertation sociale – salaire, emploi, stabilité».

L'analyse a démontré que les organisations syndicales ont activement commencé le travail pour développer le dialogue et le partenariat social au niveau régional et de branche.

On a signé en somme 34 accords de branche et 6 accords au niveau régional, parmi lesquels 19 sur la base tripartite.

Ont été créées les conseils et les commissions tripartites de branche et régionales pour régler les questions socio–économiques et du travail. L'organisation de l'année de la concertation sociale a donné aux syndicats une riche expérience de la coopération avec les pouvoirs d'Etat et les associations patronales. Durant l'année on a signé 6 255 conventions collectives ce qui dépasse largement en nombre l'année précédente. Leurs contenu et qualité se sont aussi améliorés. Plus de 60% des conventions stipulent l'augmentation des salaires. Durant l'année le nombre des violations du Code du travail a diminué, ont été réduits jusqu'à minimum les conflits de travail dans les entreprises, le travail d'information des organisations des syndicats de base a été sensiblement amélioré.

MOLDOVA: LES ARRIÉRÉS DE SALAIRES SONT REMBOURSÉS

Cette déclaration a été faite par Petru Chiriak, président de la Confédération des syndicats de la République de Moldova (CSRM)

lors de sa rencontre avec le président du pays Vladimir Voronine. Le leader des syndicats a aussi souligné en tant que fait positif la normalisation de la situation dans le paiement des salaires, des pensions de retraite et des indemnités. Il a aussi informé le président de la situation dans la réalisation des accords avec les pouvoirs sur les questions socio–économiques, de l'augmentation des salaires dans la fonction publique et du SMIG.

P.Chiriak et Vladimir Scherbakov, président de CGS qui a pris part à cette rencontre, ont aussi informé le président de la République de leur aspiration de rétablir l'unité syndicale dans le pays. Vladimir Voronine à son tour s'est déclaré prêt à contribuer à ce processus si cela se passe à l'intérieur des syndicats sur la base bénévole et démocratique.

Le président du pays chargera le gouvernement d'examiner les questions socio–économiques soulevées par le président de la CSRM et son administration prendra sous son contrôle la coopération entre les syndicats et le gouvernement.

RUSSIE: LES TRAVAILLEURS DOIVENT CONNAÎTRE LEURS DROITS

Lors d'une rencontre entre le président de la FSIR Mikhaïl Chmakov et le président de la Russie, Vladimir Poutine a exprimé son souhait que les syndicats expliquent mieux aux travailleurs le contenu de nouveau Code du travail. Il a motivé cette demande par le fait que lors de sa

discussion directe télévisée avec la population du pays plusieurs questions qui lui ont été posées concernaient le Code du travail.

Le président a souligné que «par les questions posées j'ai pu comprendre que nombreux sont ceux qui ne savent pas que si les retards dans le paiement de salaires dépassent 15 jours, les amendes sont à payer et le travailleur a le droit d'arrêter son travail».

Mikhaïl Chmakov a rassuré le président que les syndicats y prêteront plus d'attention. Il a aussi regretté que «certains dirigeants des entreprises qui se permettent les retards dans le paiement des salaires considèrent que les travailleurs qui expriment leur mécontentement doivent partir. Cela contredit totalement la législation en vigueur» a souligné le président de la FSIR.

IL a aussi craint que le passage du paiement des salaires dans la fonction publique au principe sectoriel puisse amener à la réduction des salaires déjà maigres des médecins et des enseignants.

RUSSIE: LES ACTIONS DES TRAVAILLEURS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Il y a quelques années le gouvernement de Kassianov avait rejeté presque complètement le financement de paiement des salaires des enseignants et des médecins sur les comptes indigents des municipalités ce qui a amené à l'apparition des arriérés de salaires et a provoqué toute une vague de protestation.

Plusieurs débrayages et actions de protestation des travailleurs de l'enseignement dans plusieurs régions du pays, surtout en Sibérie Orientale ont eu lieu en décembre 2002 – février 2003. Du 26 au 28 février les syndicats des travailleurs de l'enseignement, de la santé et de la culture ont organisé une action de protestation nationale.

Les participants à l'action ont protesté contre les misérables salaires des travailleurs de la fonction publique et ont exprimé leur désaccord avec la nouvelle conception du ministère du travail sur les réformes de paiement des salaires aux travailleurs de la fonction publique. Les syndicats veulent que les salaires soient multipliés par 1,5 à partir du 1er avril 2003 et par deux, à partir du 1er janvier 2004.

Parmi les revendications principales des participants aux actions figurent la demande de l'augmentation des bourses des étudiants jusqu'à 500 roubles (16 US dollars) au moins, ainsi que la garantie de financement des sanatoriums et des dispensaires universitaires.

L'action a été organisée en forme de débrayages, de meetings, de manifestations et de piquetages des sièges des administrations. Les télégrammes contenant les revendications des syndicats ont été envoyés à la Douma, au gouvernement et aux pouvoirs locaux.

Ces revendications ont été soutenues par la Fédération des syndicats indépendants de la Russie. Au dire de Mikhaïl

Chmakov, président de la FSIR, si le gouvernement réussit à faire passer sa nouvelle conception des réformes dans le payement des salaires aux travailleurs de la fonction publique, «les bas salaires des travailleurs de cette branche qui représentent déjà 37–40% du salaire des travailleurs de l'industrie diminueront encore».

L'action a abouti à un accord entre le gouvernement et les syndicats d'examiner ensemble le projet de loi sur l'introduction des nouveaux systèmes de rétribution des travailleurs de la fonction publique, selon les branches. Le gouvernement s'est chargé aussi de l'obligation d'augmenter les bourses d'étude de deux fois et de trouver 350 millions de roubles pour le financement des dispensaires universitaires.

RUSSIE ET L'OMC: LA POSITION DES SYNDICATS

Une importante partie de la société russe exprime sa crainte face aux conséquences négatives possibles après la future adhésion de la Russie à l'Organisation mondiale du commerce.

Dans le but d'étudier les problèmes qui peuvent surgir, les 21–22 février à Saint–Pétersbourg a été organisé ensemble avec l'OIT une rencontre tripartite consultative «Conséquences économiques et sociales de l'adhésion de la Russie à l'OMC». Mikhaïl Chmakov, président de la FSIR, dont la position diffère largement de celle du gouvernement, a pris part à cette rencontre.

Sans rejeter en principe l'imminence de l'adhésion du pays à l'OMC, la FSIR considère que certaines conditions doivent être satisfaites:

- garantir la protection de certaines branches et sphères modernes et stratégiques de l'économie nationale;
- sauvegarder au maximum le soutien de l'Etat à l'agriculture;
- établir une période de transition (8–10 ans) pour le renouvellement structurel du capital fixe dans l'industrie.

La mise en avant de ces conditions est expliquée par les demandes de l'OMC de renoncer à tout soutien du producteur local et d'égaliser les prix intérieurs et mondiaux de l'énergie, des combustibles et du transport, ce qui signifie pour la Russie une hausse catastrophique des prix des biens de consommation courante. Une adhésion précipitée du pays à l'OMC initiée par le gouvernement (on parle déjà de 2003–2004) pourrait devenir par ses conséquences sociales plus dure encore que «la thérapie de choc» des années 90 dont la conséquence directe a été l'appauvrissement de la grande majorité de la population.

Selon l'Académie du travail et des relations sociales le volet social est absent des études du gouvernement qui concernent les conséquences de l'adhésion à l'OMC malgré que la Commission tripartite de la Russie en ait chargé, des 2001, le ministère du développement économique.

La FSIR considère que la Russie doit être mieux préparée pour

l'adhésion à l'OMC. Pour cela elle doit élaborer une politique d'Etat d'augmentation des revenus de la population et se donner une politique économique et sociale.

RUSSIE: LE MESSAGE DU SYNDICAT

Le Comité central du Syndicat des travailleurs de l'agriculture s'est adressé avec un message aux pouvoirs fédéraux et régionaux.

Le message dit que les mesures entreprises par les pouvoirs pour changer la situation dans le complexe agro-alimentaire ont donné certains résultats positifs. Durant les deux dernières années le volume de la production des produits agricoles a augmenté, la récolte des céréales aussi.

Néanmoins la situation dans le complexe ne s'est pas stabilisée complètement. L'agriculture en général reste en état de crise profonde. Dans les conditions de la réorganisation perpétuelle et de changement de propriétaires des entreprises agricoles plusieurs villages se sont trouvés sans perspectives pour l'avenir. La plupart des entreprises sont déficitaires, sans fonds de roulement, avec un endettement considérable pour les crédits et sans moyens pour le développement de la production. Les arriérés de salaires qui sont les plus bas dans le pays et qui selon la classification de l'OIT se trouvent au niveau de la misère ont augmenté pour passer de 8 à 10,4 milliards de roubles.

Cette situation due à la disparité des prix pour la production agricole et

industrielle est aggravée par le fonctionnement à perte des entreprises agricoles qui sont contraintes à vendre leurs produits au-dessous du prix de revient.

Les syndicats sont surtout inquiets par l'importation grandissante de produits agricoles, de la matière première et de denrées alimentaires qui sont où peuvent être produits dans le plus court délai en Russie par les producteurs nationaux. Aujourd'hui l'importation des produits alimentaires représente 16 à 70% de la consommation, ce qui peut saper la sécurité alimentaire du pays. Annuellement on dépense à l'importation de l'alimentation de 12 à 13 milliards des dollars et en même temps le soutien du producteur national n'est pas du tout suffisant.

Le Syndicat des travailleurs agricoles a exigé que le gouvernement de la Russie entreprenne des mesures urgentes afin de limiter l'importation des produits alimentaires et exprimé son espoir que les autres syndicats de branche seront solidaires avec lui. Pour le cas où ses revendications ne seraient pas satisfaites, le Syndicat a pris la décision d'appeler au boycottage de certains produits agricoles, matière première et denrées alimentaires.

RUSSIE: LES SYNDICATS ET LA JEUNESSE

L'Union des syndicats de la région de Moscou a organisé un forum de la jeunesse «L'avenir des syndicats appartient à la jeunesse».

Les organisateurs ont poursuivi un double but: élever l'efficacité du travail des syndicats avec les jeunes et les inciter à participer plus activement à la vie sociale, économique et politique de la région et du pays. Les jeunes militants syndicaux de la région représentant différentes entreprises, branches de l'industrie et établissements d'études secondaires et supérieures ont pris part au forum.

Les intervenants au forum ont parlé de leurs problèmes. Aujourd'hui les jeunes sont pratiquement privés de la possibilité de recevoir une formation nécessaire gratuitement, le service médical est aussi payant. La bourse d'études mensuelle suffit à peine pour une semaine. Après la fin des études personne ne te garantit que tu auras un travail selon ta spécialité. Le choix est restreint: soit tu es d'accord avec le salaire misérable que l'entreprise te propose, soit tu frappe à toutes les portes des bureaux de placement. Le problème du logement pour les jeunes est pratiquement insoluble. Ont été touchés aussi les problèmes de la toxicomanie qui a envahi maintenant plusieurs régions. Ceci dit, si on n'entreprend aujourd'hui des mesures urgentes, la tendance générale à la dégradation de la situation de la jeunesse russe se poursuivra.

Les participants à la discussion ont été unanimes à dire qu'il est nécessaire de réunir les efforts des mouvements de jeunes et des syndicats pour changer radicalement la politique actuelle en direction des jeunes.

La résolution adoptée au forum souligne la nécessité de créer dans les organisations régionales syndicales des commissions chargées du travail avec les jeunes et d'organiser la formation systématique des jeunes militants syndicaux.

TADJIKISTAN: LA CENTRALE SYNDICALE ET LE REPOS DES ENFANTS

En dépit de sérieuses difficultés économiques le pays prête toujours une attention particulière aux vacances d'été des enfants. En 2002 plus de 300 000 enfants du Tadjikistan, soit deux fois plus que l'année précédente, ont eu la possibilité de passer leurs vacances d'été dans les colonies de vacances.

Sur la proposition de la Fédération des syndicats du Tadjikistan (FST), qui est principal coordinateur du repos des enfants en été le gouvernement a entériné un décret spécial «Sur le perfectionnement de l'organisation du repos d'été des enfants et des jeunes en 2003».

Le décret oblige les pouvoirs locaux de prévoir les moyens nécessaires pour organiser des colonies et des zones de repos et de garantir que les colonies de repos des enfants privatisés servent à ces fins.

UKRAINE: LES SYNDICATS POUR LES FEMMES

Le IVe congrès de la Fédération des syndicats d'Ukraine (FSU), tenu fin de l'année dernière, a adopté une résolution «Garantir l'égalité en droits des femmes et

des hommes». Le document exprime l'inquiétude des syndicats que la mauvaise situation économique dans le pays se reflète surtout sur la situation de la femme. Ainsi parmi les chômeurs de longue durée les femmes représentent 63,7%, parmi les chômeurs provisoires elles sont trois fois plus nombreuses que les hommes, le salaire horaire mensuel de la femme est de 27,6% inférieure à celui de l'homme. Les salaires sont les plus bas surtout dans les branches traditionnellement féminines: industrie légère et alimentation, enseignement et santé, culture et art.

La maternité n'est plus stimulée ni par le salaire, ni par la protection sociale suffisante pour permettre aux familles d'avoir le nombre d'enfants voulu. L'apparition de l'harcelement dans les familles et du commerce dont la femme devient objet sexuel provoque une inquiétude, surtout par son caractère massif.

Le congrès a souligné dans sa résolution que le nombre des femmes dans les syndicats reste insuffisant, cela est pour plusieurs raisons: le femme n'est pas sûre que le syndicat peut l'aider à améliorer ses conditions de vie et de travail, la peur des répression de la part du patron et le manque de temps pour la famille.

Le IVe congrès de la FSU a appelé ses organisations membres à se joindre à l'action de la CISL «Syndicats pour les femmes, les femmes pour les syndicats».

Il a été recommandé de contribuer par tous les moyens à

l'application de la convention N 156 ratifiée par l'Ukraine «Traitement égal et possibilités égales pour hommes et femmes ayant des obligations familiales», ainsi que ratifier et appliquer toutes les normes internationales concernant les femmes travailleuses.

La résolution souligne l'utilité de créer dans les organisations syndicales de base et dans les syndicats de branche et régionaux des structures spéciales chargées des problèmes de la femme, prévoir dans la formation syndicale des cours pour les femmes travailleuses.

Le congrès des syndicats a exigé que le gouvernement de l'Ukraine entreprenne des mesures efficaces pour réaliser la plateforme d'actions pour améliorer le situation de la femme adoptée à Pékin, et applique la Convention de l'ONU «Liquidation de toutes les formes de la discrimination vis-à-vis de la femme».

Une structure spéciale chargée du travail avec les femmes a été créée au sein de la FSU.

Documents:

Déclaration de la Confédération générale des syndicats suite à la menace d'une agression militaire contre l'Iraq

La Confédération générale des syndicats qui réunit les centrales syndicales nationales des pays de la CEI et les Unions internationales des syndicats de branche de la région est profondément inquiète

par les déclarations belliqueuses et les préparatifs militaires actifs des Etats–Unis d’Amérique, de la Grande–Bretagne et de certains autres alliés de ces pays à l’OTAN pour la guerre contre la République d’Iraq.

La réalisation de cette menace contre un pays souverain, quels que soient les prétextes et les arguments pour l’expliquer, ne peut pas être justifiée du point de vue moral, pas plus que juridique. Les préparatifs en cours violent toutes les normes du droit international, contredisent l’opinion de la communauté internationale et la position de la grande majorité des pays membres de l’ONU.

Faisant fi des conclusions de la commission d’experts de l’ONU et de la voix de l’opinion publique mondiale, les Etats–Unis et la Grande–Bretagne accusent l’Iraq a priori d’intentions agressives et de production des armes de destruction massive et en même temps intensifient leur présence militaire dans la région malgré une vague des protestations dans le monde entier.

Le déclenchement de la guerre contre l’Iraq peut provoquer une montée imprévisible de la tension dans cette région explosive, des dommages immenses écologiques, de multiples victimes parmi la population civile, parmi les travailleurs, la destruction des logements et des entreprises sociales, un grand préjudice à l’économie du pays qui souffre depuis longtemps des sanctions économiques.

La Confédération Générale des Syndicats appelle la CISL, FSM, CMT, CES, CISA, OUSA, toutes les centrales syndicales nationales d’arrêter ensemble la menace de la nouvelle guerre contre l’Iraq. Nous nous adressons surtout à nos collègues des Etats–Unis et de la Grande–Bretagne, et avant tout à AFL–CIO et à TUC pour les appeler à utiliser leurs autorité et leurs influence afin de prévenir cette agression non provoquée contre le peuple d’Iraq.

La CGS appelle l’Organisation des Nations Unis à ne pas admettre l’agression des USA et des leurs alliés contre l’Iraq, à tolérer des voies pour résoudre ce conflit par les moyens de la paix, à donner enfin aux travailleurs d’Iraq la possibilité de vivre et de travailler en paix dans leur propre pays.

La CGS s’adresse aussi à ses organisations membres avec la demande d’exprimer leurs soutien et solidarité avec le peuple et les travailleurs d’Iraq, joindre leur voix aux protestations de l’opinion publique mondiale qui demande l’arrêt immédiat de la tragédie qui approche.

Confédération Générale des
Syndicats
Moscou, le 24 Janvier 2003

Aux participants du II Forum syndical mondial «Le mouvement syndical au centre de la société civile»

Porto Alegre, Janvier 2003

La Confédération Générale des Syndicats (CGS) qui réunit les centrales syndicales nationales de

la Communauté des Etats Indépendants (CEI) et 38 Unions internationales des syndicats de branche de cette région vous salue et vous souhaite plein succès dans votre travail.

Aujourd'hui la mondialisation de l'économie est un des principaux processus qui détermine le développement mondial. Elle influence directement et dans une grande mesure les relations du travail, la situation sociale des travailleurs et même le train de vie dans le monde. Pour cette raison une importante tâche de déterminer sa position vis-à-vis de la mondialisation incombe aux syndicats en tant que force puissante de la société.

La CGS considère que les pays de la CEI doivent répondre au défi de la mondialisation par le renforcement de l'intégration régionale, par l'élaboration d'une ligne stratégique générale au centre de laquelle doivent être mis: travail digne, droits humains, concertation sociale, systèmes de la couverture sociale adéquate. Il est nécessaire de prêter une attention particulière aux problèmes de l'emploi, de la migration de travail et de la qualité de la main-d'oeuvre qui, suite à la mondialisation se sont aggravés.

Prenant en considération l'actualité des problèmes liés à l'adhésion des pays de la CEI à l'Organisation mondiale du commerce la CGS part du principe qu'au centre de l'attention doit être mis l'utilité économique et sociale de l'adhésion et non pas les motifs politiques. Dans cette optique il est nécessaire d'adopter dans le

domaine social des programmes régionaux préventifs.

La CGS a porté son point de vue sur ces problèmes à la connaissance des chefs d'Etats, de gouvernements et de parlements des pays de la CEI quand on a dressé le bilan d'une importante conférence internationale sur la mondialisation de l'économie, l'intégration régionale et leur influence sur la situation des travailleurs de la CEI, convoquée par notre Confédération en février de l'année dernière.

La CGS revendique que les compagnies multinationales et groupes financiers et industriels implantés en CEI respectent non seulement la législation nationale en vigueur mais aussi les documents internationaux juridiques qui régissent leur activité, notamment l'accord sur le règlement des relations sociales et de travail dans les transnationales opérant en CEI, signé par six Etats de la Communauté en 1997 à Bichkek, la capitale du Kirghizstan. Ce document adopté sur l'initiative de la CGS contient un article qui prévoit l'organisation des consultations entre les dirigeants des multinationales et les représentants des travailleurs, précisément avec «le conseil des comités syndicaux des entreprises et des organisations qui font partie de cette compagnie, soit avec le comité syndical uni, s'il existe.»

Dans les conditions actuelles une importance vitale revient au renforcement du système de l'ONU, et de l'application sans conditions des normes sociales et de travail élaborées par ses

organisations spécialisées, en premier lieu des conventions et des recommandations de l'Organisation internationale du travail. En 1996 la CGS qui a le statut d'observateur auprès de l'Assemblée Interparlementaire des Etats de la CEI lui a adressé sa proposition d'appeler les parlements nationaux de la Communauté à ratifier toute une série de conventions que nous avons considérées comme étant les plus importantes pour les travailleurs de la CEI. Résultat: l'OIT a reçu de la part des Etats de la CEI 83 nouvelles ratifications.

Nous considérons qu'il est nécessaire de poursuivre ce travail. Les mesures pour sa mise en oeuvre ont été incluses dans les Orientations principales de l'activité de la CGS pour les années 2002–2007 adoptées au 4^{me} congrès de la CGS tenu en septembre dernier. La CGS est persuadée qu'à l'étape actuelle de la mondialisation il est nécessaire d'entreprendre des mesures efficaces pour garantir les droits et intérêts des travailleurs, attacher aux aspects sociaux une priorité absolue. Pour atteindre ces nobles buts il est important de consolider le mouvement syndical mondial. Nous sommes partisans du slogan largement reconnu à l'heure actuelle «A la globalisation de l'économie la globalisation syndicale». La CGS confirme son empressement de contribuer à l'unité syndicale mondiale sur la base de l'égalité, du respect mutuel et de l'unité d'actions de toutes ses composantes.

Nous sommes sûrs que les efforts des syndicats dans ce

sens réunis avec les efforts d'autres organisations sociales seront encore plus efficaces. Nous espérons que le 2^{me} Forum syndical mondial et le 3^{me} Forum social mondial auxquels participent les représentants des organisations syndicales du monde y contribueront.

Nous vous souhaitons un fructueux travail!

Confédération Générale des
Syndicats
Moscou, janvier 2003

Déclaration de la CGS

La Confédération Générale des Syndicats a adopté une Déclaration à l'occasion de la Journée internationale des femmes qui, conformément à la décision de l'ONU est fêtée le 8 Mars en tant que Journée de la lutte pour l'égalité juridique et socio-économique des femmes.

La Déclaration souligne que dans les pays de la CEI les programmes visant à améliorer la situation de la femme dans la vie politique et économique sont en train de se réaliser, on applique aussi les mesures pour prévenir la discrimination des femmes pour la raison de sexe lors de l'embauche, on a interdit le licenciement pour des raisons de grossesse, d'autres mesures pour établir l'égalité de sexe sont entreprises conformément aux documents de l'ONU et de l'OIT.

Les femmes participent activement au renforcement du mouvement syndical. Adhérant aux syndicats et participant à la

vie des collectifs de production, elles contribuent efficacement à la lutte pour leurs droits et intérêts socio–économiques. Cela élève le statut de la femme dans la société, leur place dans la vie du pays.

La CGS constate avec satisfaction l'activité efficace des commissions, des conseils et d'autres structures féminines créées auprès des syndicats, ainsi que de leurs propres organisations dans les pays de la CEI. Grâce à leur participation active sont incluses dans les accords et dans les conventions collectives des articles visant à améliorer la situation matérielle de la femme et les conditions de travail. Ces commissions organisent des séminaires et des cours de recyclage pour les femmes qui ont perdu leur travail, les aident à trouver un nouvel emploi.

En même temps la Confédération prête une nouvelle fois l'attention à ce que le principe de l'égalité entre homme et femme proclamé dans la législation des pays de la CEI n'est pas respecté dans la plupart des pays de la Communauté. Le chômage féminin est encore très élevé, le revenu des femmes est inférieur à celui des hommes, les normes spécifiques de la sécurité du travail des femmes ne sont pas respectées. Dans tous les pays de la CEI le niveau du SMIG ne correspond pas au minimum vital nécessaire ce qui augmente le nombre des familles pauvres et démunies.

Les réformes dans les pays de la CEI ont accouché d'une nouvelle tragédie sociale – le trafic des êtres humains, dont les femmes et les enfants sont les premières victimes. Selon certaines données presque 600 000 esclaves dans le monde sont les citoyens de l'ex–URSS. Des milliers de femmes et de jeunes filles de la CEI sont vendues et transférées dans les pays d'Europe occidentale et dans l'Amérique du Nord où elles sont forcées à travailler, s'endettent, sont privées de la liberté de la circulation, deviennent victimes de la violence physique, sexuelle et psychologique dans les formes les plus perverses. La transformation des femmes en marchandise détruit leur vie, aggrave la situation démographique dans beaucoup de pays de la CEI.

Exprimant son inquiétude quant au problème des femmes la Confédération Générale des Syndicats et ses organisations membres confirment leur intention de continuer la lutte pour la mise en oeuvre sur le territoire de la CEI de tous les documents internationaux et des programmes visant à améliorer la situation de la femme. Elle appelle les centrales syndicales nationales, les unions internationales des syndicats de branche, les organisations des femmes d'activer leur contrôle de la réalisation des décisions de la Plate–forme d'actions du Pékin pour améliorer la situation de la femme et en finir avec toute forme de leur discrimination.

PUBLIÉ PAR LE DÉPARTEMENT INTERNATIONAL
ET
LE DÉPARTEMENT DE PROBLÈMES HUMANITAIRES ET D'INFORMATION DE LA CGS
42, LENINSKY PROSPECT
117119, MOSCOU, RUSSIE
TÉLÉFAX +7(095) 938-2155
TÉLÉPHONE +7(095) 938-7915
+7(095) 938-8339
TÉLEX 411010
SITE INTERNET: www.vkp.ru; E-MAIL: inter@vkp.ru

**LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS (CGS), UNION INTERNATIONALE,
A ÉTÉ CRÉÉE À SON PREMIER CONGRÈS LE 16 AVRIL 1992.**

**SES STATUTS ADOPTÉS AU PREMIER CONGRÈS ONT ÉTÉ PARTIELLEMENT MODIFIÉS
ET COMPLÉTÉS AU DEUXIÈME CONGRÈS DE LA CGS, LE 22 SEPTEMBRE 1993, ET AU TROISIÈME CONGRÈS DE LA CGS,
LE 18 SEPTEMBRE 1997.**

LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA CGS SONT LES SUIVANTS:

**LA COORDINATION DES ACTIONS DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES DANS LE DOMAINE DE LA DÉFENSE
DES DROITS SOCIAUX DES TRAVAILLEURS, DES ÉTUDIANTS ET DES RETRAITÉS;
LA PROTECTION DES DROITS ET DES GARANTIES DE L'ACTIVITÉ DES SYNDICATS;
LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOLIDARITÉ SYNDICALE INTERNATIONALE
ET COORDINATION DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CGS RÉALISE SON ACTIVITÉ CONFORMÉMENT AUX NORMES UNIVERSELLEMENT RECONNUES
DU DROIT INTERNATIONAL, SUR LES PRINCIPES DE L'AUTONOMIE TOTALE ET DE L'ÉGALITÉ EN DROITS
ET EN OBLIGATIONS DES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CGS GROUPE ACTUELLEMENT LES CENTRALES SYNDICALES NATIONALES D'ARMÉNIE, DE BIÉLORUSSIE, DE GÉORGIE,
DU KAZAKHSTAN, DE KIRGHIZISTAN, DE MOLDAVIE, DE RUSSIE, DU TADJIKISTAN, D'OUZBÉKISTAN, D'UKRAINE,
AINSI QUE 37 UNIONS INTERNATIONALES SYNDICALES DE BRANCHE. A ÉTÉ SIGNÉ UN ACCORD DE COOPÉRATION
ENTRE LA CGS ET LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS D'AZERBAÏDJAN.**

**LA CGS EST OUVERTE POUR LA COOPÉRATION À TOUTE CENTRALE SYNDICALE
INDÉPENDAMMENT DE SON AFFILIATION. D'AUTRE PART, L'ADHÉSION À LA CGS
NE LIMITE PAS L'AUTONOMIE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CONFÉDÉRATION A LE STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DE L'ASSAMBLÉE INTERPARLEMENTAIRE DES ÉTATS DE LA CEI,
DU CONSEIL DES CHEFS D'ÉTATS ET DES PREMIERS-MINISTRES DE LA CEI,
DU COMITÉ ÉCONOMIQUE INTERÉTATIQUE DE LA CEI, ETC.**

AU PLAN INTERNATIONAL, ELLE A LE STATUT CONSULTATIF RÉGIONAL DE L'OIT, DE L'ECOSOC ET DU DIP DE L'ONU.

**LE CONGRÈS EST L'ORGANE SUPÉRIEUR DE LA CGS QUI EST CONVOQUÉ AU MOINS UNE FOIS TOUS LES CINQ ANS
ET C'EST LE COMITÉ EXÉCUTIF QUI L'EST ENTRE LES DEUX CONGRÈS.**

LE CONTRÔLE FINANCIER EST EFFECTUÉ PAR LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER DE LA CGS.

VLADIMIR SCHERBAKOV EST PRÉSIDENT DE LA CGS.

CHER LECTEUR,

Le bulletin d'information de la CGS "Inform-Contact" est également diffusé par E-mail. En outre, les
versions française et anglaise de notre publication sont disponibles sur notre site Internet:

www.vkp.ru